

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 18 décembre 2024

### **Déploiement des comités locaux d'aide aux victimes (CLAV) dédiés à l'accompagnement des familles de victimes d'accidents mortels de la route**

**Ce mercredi 18 décembre, un comité local d'aide aux victimes (CLAV) est organisé à Metz, en Moselle, sous la co-présidence du préfet de Moselle et du procureur de la République près le tribunal judiciaire de Metz.**

La déléguée interministérielle à la sécurité routière, Florence GUILLAUME, la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Alexandra LOUIS, et la directrice des affaires criminelles et des grâces du ministère de la Justice, Laureline PEYREFITTE, ont précisé dans une série de supports à destination des préfets et des procureurs de la République, les modalités d'application de la décision du dernier Comité interministériel de Sécurité Routière d'instituer dans chaque département un comité local d'aide aux victimes (CLAV) dédié à l'accompagnement des familles de victimes d'accidents mortels de la route.

Les CLAV sont des instances de coordination chargées de décliner au niveau des départements, la politique nationale de l'aide aux victimes et de garantir l'efficacité et la cohérence des dispositifs d'accompagnement. Ils réunissent tous les acteurs institutionnels et associatifs locaux concernés. Initialement créés pour assurer le suivi de la prise en charge des victimes d'attentat, les comités locaux ont rapidement été étendus à d'autres catégories de victimes.

Le CLAV du jour, dédié à l'accompagnement des familles endeuillées, est l'occasion de présenter la circulaire interministérielle du 2 décembre 2022 relative à l'annonce du décès et au traitement respectueux du défunt et de ses proches. Sa localisation, à Metz, permet également de souligner l'engagement fort du département de la Moselle sur les sujets de l'aide aux victimes, tant du côté des pouvoirs publics que des acteurs associatifs.

Sous l'impulsion conjointe de la Délégation interministérielle à l'aide aux victimes (DIAV) et de la Délégation à la Sécurité routière (DSR), ce dispositif permet désormais de renforcer la coordination des actions mises en place à l'intention des familles de victimes d'accidents mortels de la route. L'objectif est ainsi de les accompagner au mieux dans chaque département.

**Dans ce cadre, la déléguée interministérielle à la sécurité routière, Florence GUILLAUME, et la déléguée interministérielle à l'aide aux victimes, Alexandra LOUIS, se déplacent ce jour, en Moselle, pour assister à l'installation du CLAV dédié dans le département.**

#### **Contacts presse**

**Délégation interministérielle à la sécurité routière**

Amandine CUINET - 06 64 09 17 41

Alexandra THERIZOL - 06 75 19 83 90

Thierry MONCHATRE - 06 88 16 08 78

#### **Contacts presse**

**Délégation interministérielle à l'aide aux victimes**

Axel NYS-FAURE - [axel.nys-faure@justice.gouv.fr](mailto:axel.nys-faure@justice.gouv.fr)